

Paris, le 05 Janvier 2012

## **Le progrès technologique dessine les contours des bureaux de demain, de nouvelles opportunités de croissance pour les centres d'affaires et de domiciliation**

### **Par le SYNAPHE**

L'avènement des NTIC modifie l'organisation structurelle des entreprises au profit d'un modèle de management répondant à leurs besoins d'optimisation des coûts et de productivité. Véritable reflet du climat des affaires, les centres d'affaires et de domiciliation évoluent pour suivre au plus près les tendances dominantes d'un marché en pleine mutation. Le passage d'une offre exclusivement immobilière à l'intégration de nouveaux services à forte valeur ajoutée constitue l'un des axes de développement des centres d'affaires et de domiciliation. Si le bureau traditionnel a encore de beaux jours devant lui, il est amené à se dématérialiser.

Les centres d'affaires et de domiciliation se positionnent de plus en plus comme des prestataires de service à forte valeur ajoutée, en proposant des solutions adaptées à un mode de management « intelligent ». De la téléphonie déportée aux services Internet haut débit, en passant par des systèmes de visio-conférences ou de télé-présence, les centres d'affaires et de domiciliation se dotent des outils techniques leur permettant de s'adapter aux besoins de leurs clients. Qu'il s'agisse d'une entreprise comptant de nombreux collaborateurs nomades, consultants ou commerciaux, ou de travailleurs indépendants, les centres d'affaires et de domiciliation leur offrent des espaces de travail flexibles ou mutualisables, ainsi que des solutions en faveur du travail à distance.

Et demain ? Les centres d'affaires et de domiciliation pourraient fournir à leurs clients l'infrastructure leur permettant d'externaliser leurs data, mettre en place, en partenariat avec des opérateurs, leurs propres offres télécoms ou encore favoriser l'échange entre leurs entreprises clientes en créant une plateforme privée de réseau social...

Les centres d'affaires et de domiciliation peuvent s'apparenter à des tiers lieux. Leur maillage national, particulièrement développé, est un avantage clé pour les entreprises pratiquant le travail déporté et désireuses d'avoir un prestataire proche du domicile de leurs collaborateurs nomades. Un employé qui réduit ses déplacements, passe, de fait, moins de temps dans les transports : « *on ne va plus au travail, on travaille !* ». Grâce aux centres d'affaires et de domiciliation, celui-ci ne dispose plus que d'un seul et unique espace de travail figé mais de différents lieux d'accueils équipés, choisis en fonction de ses missions.

Les progrès technologiques nous affranchissent de certaines contraintes, notamment celle d'une présence physique quotidienne au bureau. Si ces nouvelles méthodes de management connaissent des freins d'ordre culturel, elles peuvent néanmoins s'appuyer sur des outils techniques matures. Les centres d'affaires et de domiciliation se projettent pour accéder à de nouvelles opportunités de business, en accompagnant leurs clients tout au long de leur développement.

## **A propos du SYNAPHE**

Créé en 1993, le SYNAPHE est le Syndicat National des Professionnels de l'Hébergement d'Entreprises. Il représente tous les professionnels dont l'activité consiste à fournir un espace, des moyens, des services et un accompagnement à leur développement économique. Le SYNAPHE défend en France, au niveau national et local, les intérêts collectifs d'environ 200 centres d'affaires et de domiciliation impliqués dans une politique de qualité rigoureuse. La participation active du SYNAPHE à la définition d'un cadre législatif du secteur d'activité et de ses bonnes pratiques aboutit, en 2009, à l'obtention d'un agrément préfectoral du domiciliataire qui légitime les centres d'affaires et de domiciliation.

Les missions du SYNAPHE :

- Fédérer et représenter les professionnels de l'hébergement d'entreprises auprès des pouvoirs publics et des institutions.
- Définir et faire respecter les règles de professionnalisme et de déontologie définies par le secteur professionnel au sein de l'instance syndicale.
- Conduire et signer des accords collectifs nationaux et participer à la négociation sociale avec les partenaires sociaux au sein de la branche professionnelle des personnels des prestataires de services dans le secteur tertiaire.
- Contribuer à la valorisation et à la promotion de ses métiers auprès des professionnels et du grand public.
- Apporter des informations et des services d'accompagnement à ses membres par l'intermédiaire du site Internet et de ses délégués régionaux.
- Proposer aux professionnels adhérents des moments de rencontres, d'échanges et de convivialité professionnelle.

Des informations complémentaires : [www.synaphe.fr](http://www.synaphe.fr)

### **Contacts Presse**

AGENCE YUCATAN

Céline Bernard – Nicolas Moutier

Tél. : + 33 1 53 63 27 27

[cbernard@yucatan.fr](mailto:cbernard@yucatan.fr) – [nmoutier@yucatan.fr](mailto:nmoutier@yucatan.fr)

[www.yucatan.fr](http://www.yucatan.fr)